



HAL
open science

Des Lumières à la Révolution : le bonheur en Constitution

Laurent Loty

► **To cite this version:**

Laurent Loty. Des Lumières à la Révolution : le bonheur en Constitution. Les Cahiers de l'Observatoire du Bonheur, 2011, numéro spécial " Bonheur et petits bonheurs " dirigé par Michèle Gally (2), pp.12-15. hal-04036309

HAL Id: hal-04036309

<https://hal.science/hal-04036309>

Submitted on 5 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DES LUMIÈRES À LA RÉVOLUTION, LE BONHEUR EN CONSTITU

PAR **LAURENT LOTY**,
CHARGÉ DE RECHERCHE
AU CNRS



BIOGRAPHIE

1982-1995 > **Enseigne** les Lettres, participe à des réalisations artistiques et poursuit sa formation en histoire de la littérature et des sciences mathématiques, naturelles et humaines.

1995 > **Achève une thèse** sur « La genèse de l'optimisme et du pessimisme » et devient enseignant-chercheur à l'Université Rennes 2.

1999-2002 > **Préside** la Société Française pour l'Histoire des Sciences de l'Homme et publie le mot « indisciplinarité ».

2002-2006 > **Crée le séminaire** « Textes et Savoirs, Transdisciplinarité et Politique » et des programmes d'histoire des mots ou de rédaction de fictions utopiques, intègre le programme « Indicateurs Sociétaux de Bien-Être Territorialisés » de l'ONG PEKEA.

2007-2009 > **Codirige** « Littérature et engagement pendant la Révolution française et Individus et communautés » (revue Dix-huitième siècle).

2010 > **Entre au CNRS** et prépare des livres sur des philosophies néfastes ou bénéfiques au bien-être de chacun et de tous.





TION



L'ESSENTIEL

Les philosophes des Lumières ont valorisé, contre l'idée de péché, le bonheur et les plaisirs de la vie. Avec les révolutions américaine et française, le bonheur entre dans la Constitution : **un gouvernement est légitime s'il permet la recherche du bonheur.**

Cette idée invite à repenser l'idée de bonheur, qui ne serait plus seulement une affaire privée et dépendant du hasard. Car **le bonheur de chacun est déterminé par l'association politique de tous.** L'histoire des Lumières nous éclaire sur les chemins conduisant au bonheur de chacun, solidaire du bonheur des autres. Elle peut nous éviter des choix politiques qui causent les malheurs publics comme ceux que dénonçait la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*. **Le bonheur pourrait-il être une idée neuve** dans le monde ?

« Tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits [...]. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. »

_DÉCLARATION UNANIME DES TREIZE ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE RÉUNIS EN CONGRÈS LE 4 JUILLET 1776, DITE DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE, TRADUCTION DE THOMAS JEFFERSON.

En quoi les Lumières et la Révolution française nous éclairent-elles sur le bonheur ? La *Déclaration d'Indépendance de 1776* puis la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*

de 1789 jugent l'association politique à l'aune du bonheur ou du malheur qu'elle favorise. Les citoyens ne sont plus soumis à l'État, mais associés dans la recherche du bonheur. Ces préambules constitutionnels révèlent que la question si privée du bonheur est inséparable d'une dimension collective.

Ces textes nous indiquent aussi que l'on peut concevoir le bonheur autrement que ce mot le laisse penser aujourd'hui. La distinction entre Bonheur absolu et plaisirs de la vie n'est peut-être pas l'essentiel. Le caractère privé du bonheur est discutable. Et le bonheur ne se trouve pas au petit bonheur la chance. Petits ou grands, les bonheurs sont d'abord pluriels parce que les conditions du bonheur de chacun sont l'affaire de tous. À l'opposé d'une étymologie qui en faisait une bonne fortune, contre une idéologie religieuse qui en affirmait l'impossibilité, et par delà une croyance moderne qui en ferait un nouvel absolu qui tombe du ciel ou qui ne dépend

que de soi, le bonheur est d'abord une affaire de solidarité, et de lutte collective contre la fatalité.

LE DROIT AU BONHEUR PAR LES PLAISIRS

Dans les *Lettres philosophiques* (1734), Voltaire magnifie la culture, l'économie et la politique anglaises contre l'intolérance et l'absolutisme français. Il s'oppose à Pascal, dont les *Pensées* (1670) justifient la souffrance par le péché et affirment que « *Tous les hommes recherchent d'être heureux* » et que « *jamais personne, sans la foi, n'est arrivé à ce point* »¹. Pascal estime qu'il y a plus à gagner en pariant sur l'existence de Dieu (la vie éternelle), qu'il y a à perdre (les plaisirs terrestres) : « *Notre proposition est dans une force infinie, quand il y a le fini à hasarder, à un jeu où il y a pareils hasards de gain et de perte, et l'infini à gagner* »². Or le mathématicien pipe les dés.



¹Pascal, *Pensées*, éd. G. Ferreyrolles et Ph. Sellier [1991], Paris, L.G.F., 2000, « Le souverain bien », p. 132-3.

²Ouvr. cité, « Infini rien », p. 464.



Car si la vie éternelle n'existe pas, les plaisirs de l'existence sont notre seul bien, et leur perte un désastre absolu. Voltaire veut croire en un Dieu favorable au bonheur, et valorise amour de soi, désir de s'enrichir, jouissance des spectacles. Ces bonheurs relatifs sont désormais l'essentiel.

Les textes du XVIII^e siècle se passionnent pour le bonheur³ : correspondances, traités (parfois intimes comme le *Discours sur le bonheur* d'Émilie du Châtelet), poèmes philosophiques, fictions. Des romanciers hésitent entre l'obsession du péché et la quête du bonheur (Prévost), mais la tendance est à célébrer l'amour ou la séduction (Crébillon fils). Et les chrétiens se laissent convaincre de la légitimité d'un bonheur terrestre.

LE DROIT DE S'OPPOSER AUX MALHEURS PUBLICS

Dans les *Lettres persanes*, Montesquieu critique le despotisme, métaphorisé par le sérail oriental. Roxane remplace la vertu religieuse par la vertu politique⁴. Contre la soumission des femmes, violées par leur mari, elle défend son droit à aimer librement et se suicide en héroïne, tandis que Montesquieu interprète les suicides comme l'échec d'une société.

Le lien entre bonheur et liberté politique est aux fondements de la *Déclaration d'indépendance*, comme de la *Déclaration de 1789* : « Les représentants du peuple français [...] considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules

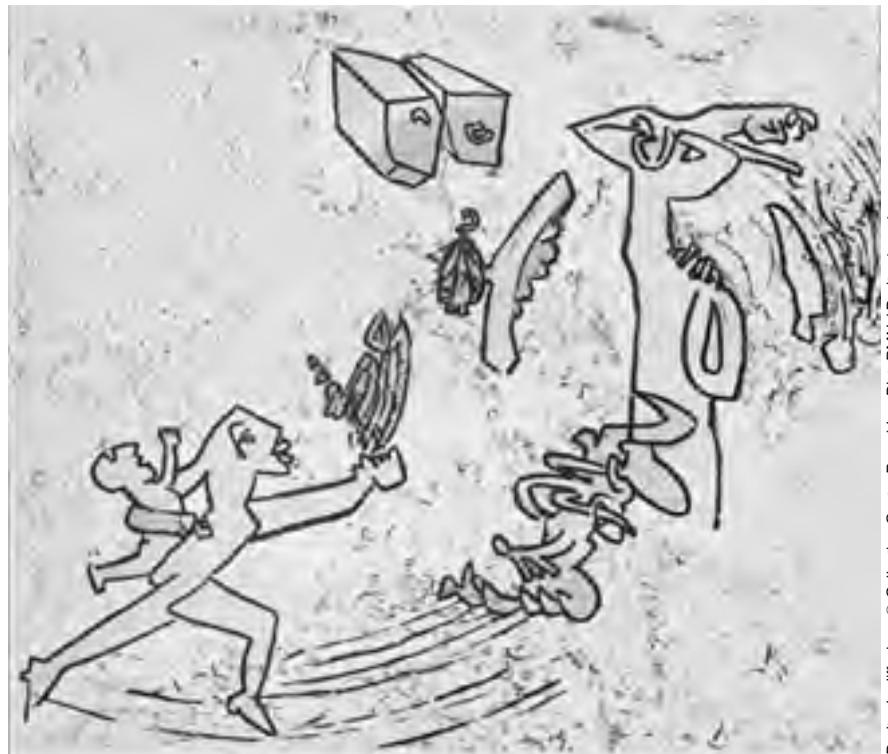
causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, [...] afin que les réclamations des citoyens [...] tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous »⁵.

Ces textes incitent à réinterpréter le discours que Saint-Just prononce le 3 mars 1794 : « Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux ni un oppresseur sur le territoire français ; que cet exemple fructifie sur la terre ; qu'il y propage l'amour des vertus

et le bonheur ! Le bonheur est une idée neuve en Europe »⁶. Ce propos découle d'une sensibilité religieuse, mais la sentence finale témoigne aussi du changement en cours : chacun a désormais le droit et le devoir de s'opposer à la fatalité et de propager le bonheur.

BONHEUR ET LAÏCITÉ DU MARIAGE

Dans *Les Liaisons dangereuses* (1782) de Laclos, la libertine estime que la dévote a remplacé la Religion par l'Amour. Cette réflexion est riche pour une histoire des



Rafael Canoga, Eduardo Chillida, Antoni Clavé, Jose Guerrero, Julio Le Parc, Matta, Robert Motherwell, Antonio Saura, Rufino Tamayo, Antoni Tàpies, *Déclaration Universelle des droits de l'homme*, 1984.



mentalités. Mais la Révolution procède autrement que la dévote : la veille de la proclamation de la République est votée une loi autorisant le divorce. Ici, nul bonheur, grand ou petit. Mais la loi du 20 septembre 1792 libère l'institution du mariage, soulage des souffrances, rend l'avenir possible. Cette grande loi laïque s'inscrit dans l'immense révolution des relations entre les sexes. Elle dit ce que les Lumières peuvent apporter au bonheur. *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784) de Kant s'inscrivait dans un débat sur le mariage civil. Plus radical, Diderot avait rédigé sa conception des Lumières en forme de contes sur le malheur amoureux (*Ceci n'est pas un conte* et *Madame de la Carlière*), suivis d'un *Supplément au Voyage de Bougainville* (1774) qui prônait l'union libre et repensait les valeurs fondatrices des lois et des mœurs.

BONHEUR COMMUN ET BONHEURS DE CHACUN

Une nouvelle *Déclaration* introduit la Constitution de 1793 et affirme : « Article premier. *La but de la société est le bonheur commun* », ce qui peut désigner l'harmonie du Tout, ou le bonheur de chacun en interaction avec les autres. La première conception, anti-humaniste, érige le groupe en transcendance. Elle réunit l'ultralibéralisme et l'ultracommunisme, frères ennemis depuis le XVIII^e siècle. L'ultralibéralisme est propagé à travers l'idée que Dieu a conçu le meilleur des mondes possibles, optimum qui néglige les individus. C'est l'« *optimisme* », doctrine religieuse et économique diffusée par Mandeville, réputé précurseur du libéralisme, ou par Voltaire qui, sauf dans *Candide*, est le plus grand propagateur de cette philosophie qui recommande à chacun d'accepter son sort⁷. L'idée ultracommuniste du bonheur est diffusée dans certaines fictions utopiques qui se focalisent sur l'absence de propriété privée et en

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon la Constitution, le but de la société est de permettre la recherche du bonheur, qui dépend de l'entraide par l'impôt, l'offre d'emploi, l'instruction...

oublie les autres dimensions de la société. *Aline et Valcour* (1795) de Sade présente à la fois une utopie libérale où règne le bonheur des plus forts, et une utopie communiste censée faire le bonheur de tous. Mais Sade ne peut concevoir une association entre citoyens libres et éclairés, solidaires dans la recherche du bonheur de chacun⁸.

Une autre voie existe, que je laisse aux lecteurs le soin de nommer. Elle s'exprime dans la *Déclaration* de 1789 et surtout de 1793 (inspirée par Condorcet et que le Comité de salut public écarte parce que la guerre exigerait la Terreur). L'association politique doit lutter contre les malheurs et pour le bonheur de chacun. D'où l'importance des impôts, de l'emploi, d'une sécurité sociale⁹, et des articles sur les « *secours publics* » aux « *citoyens*

malheureux » (« en procurant du travail »), sur les « *progrès de la raison publique* » (en mettant « *l'instruction à la portée de tous les citoyens* »), sur « *la garantie sociale* » qui « *consiste dans l'action de tous, pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits ; cette garantie repose sur la souveraineté nationale* »¹⁰.

UNE IDÉE NEUVE EN EUROPE

À l'exception des intégrismes religieux, nul ne niera aujourd'hui la légitimité de la recherche des petits bonheurs ou d'un grand Bonheur (Amour, Création, Savoir, Contribution au bonheur d'autrui...). Mais à l'heure où l'on croit que le bonheur n'est qu'affaire privée, l'entrée du « bonheur » dans la Constitution d'une Nation peut nous éclairer sur l'idée même de bonheur. D'autant que notre Constitution a récemment été modifiée contre la volonté populaire exprimée lors du référendum de mai 2005 sur le Traité Constitutionnel Européen. On peut débattre des buts assignés à l'Europe par le TCE, mais chacun peut juger ce que signifie modifier une Constitution contre l'avis du peuple souverain. Les politiques économiques menées par les gouvernements des Trente Piteuses, accentuées par une conception non démocratique de l'Europe contredisent l'entrée du bonheur en Constitution. Espérons que nous trouverons les moyens démocratiques pour que le bonheur soit bientôt une idée neuve en Europe. ●

⁷R. Mauzi, *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au 18^e siècle* [1960], Paris, Albin Michel, 1994 ; C. Rosso, *Moralisti del bonheur*, Turin, Filosofia, 1954 ; et deux synthèses éclairantes : M. Delon, « Bonheur », *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, P.U.F., 1997 ; Ph. Roger, « Bonheur », *Le Monde des Lumières* [1997], V. Ferrone et D. Roche dir., Paris, Fayard, 1999, p. 49-57.

⁸H. Drei, *La Vertu politique : Machiavel et Montesquieu*, préface L. Loty, Paris, L'Harmattan, 1998.

⁹*Les Constitutions de la France depuis 1789*, éd. J. Godechot (1979), Paris, G.-F., rééd. 2006. La Constitution de 1791 est introduite par la déclaration de 1789 et celles des 4^e et 5^e républiques s'en réclament.

¹⁰Saint-Just, « Rapport au nom du Comité de salut public sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la Révolution, [...] 13 ventôse an II », *Œuvres complètes*, éd. M. Duval, Paris, Lebovici, 1985, p. 715.

¹¹L. Loty, *La Genèse de l'optimisme et du pessimisme*, thèse, J. M. Goulemot dir., Univ. Tours, 1995 (à paraître chez Classiques Garnier) ; et « Optimisme, pessimisme », *Dictionnaire européen des Lumières*, ouvr. cité.

¹²A.-R. Morel, *Modèles de société égalitaires et libéraux dans les utopies du 18^e siècle*, D.E.A., L. Loty dir., Rennes 2, 2000 ; Ph. Corno, *Individus et sociétés dans Aline et Valcour : l'impossible synthèse de l'éthique et de la politique sadiennes*, maîtrise, L. Loty dir., Rennes 2, 1997.

¹³Condorcet, *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, éd. J.-P. Schandeler, P. Crépel et le groupe Condorcet, Paris, INED, 2004.

¹⁴*Les Constitutions de la France depuis 1789*, ouvr. cité.